

République Française  
Département VENDÉE  
Commune de Saint Révérend

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Référence
20250410

Objet de la délibération
Budget Annexe Lotissement Le Fief du Coubraud : Approbation du compte administratif 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	9

Date de la convocation
02/04/2025

Date d'affichage

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025 et le 7 Avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, 1<sup>ère</sup> Adjointe

**Présents** : Mmes : AUGUIN Maryse, BARRÉ Catherine, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, MM : DOUCHET Mickaël, GIRARD Guy, LIAIGRE Sylvain, PERCHOT Noël

**Excusés** : Mme COTTEREAU Nadège donne pouvoir à M. GIRARD Guy, Mme MICHON Magali

**Absents** : Mmes BOUCHEREAU Manuela et LACAN Sylvaine, MM. PALLADE Gaëtan et RECOQUE Raphaël

**A été nommé secrétaire** : PERCHOT Noël

**Objet de la délibération** : Budget Annexe Lotissement Le Fief du Coubraud : Approbation du compte administratif 2024

Monsieur le Maire s'étant retiré de la séance et ayant confié la présidence à Madame Maryse AUGUIN, 1<sup>ère</sup> Adjointe, pour la présentation et la mise au vote du compte administratif 2024 du budget annexe du lotissement du Fief du Coubraud.

**CONSIDERANT** que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le comptable public,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ADOpte** le compte administratif 2024 lequel peut se résumer ainsi :

TOTAL DES OPERATIONS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Total Recettes	756 710,03 €	1 023 797,67 €
Total Dépenses	755 710,41 €	742 684,00 €
Résultat 2024	+ 999,62 €	281 113,67 €
Résultat clôture 2023	- 1 000,29 €	- 23 797,67 €
Résultat de clôture 2024	- 0,67 €	257 316,00 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : [www.telecours.fr](http://www.telecours.fr)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 09/04/2025  
Le Maire  
Lucien PRINCE

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture  
Le : 09/04/2025

Et

Publication ou notification du :  
**09/04/2025**